

FACULTÉ DE DROIT
ET DE
SCIENCE POLITIQUE

UNIVERSITÉ MONTPELLIER I

INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES

DROIT CONSTITUTIONNEL GÉNÉRAL

1^{ère} ANNÉE DE LICENCE EN DROIT

Michel CLAPIÉ
avec la participation de François BARLOY

I- Le traitement des différents types de sujets

- La dissertation juridique (sujet théorique)
- Le commentaire de texte (sujet pratique)

II- La triple fonction de l'introduction

- Montrer l'intérêt du sujet
- Poser la problématique
- Annoncer le plan

III- La construction d'un plan juridique

- Le plan analytique (ou explicatif)
- Le plan synthétique (ou démonstratif)

Bernard BEIGNIER et Corinne BLERY, *Cours d'introduction au droit (Cours et travaux dirigés)*, coll. LMD, Montchrestien, 2006-2007, p. 1-2 ; p. 393-397 et p. 410 et 412 (Philippe Le Tourneau, *De la langue française et de la langue latine* (extrait).

I- LE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS TYPES DE SUJETS

L'Université n'est pas une école professionnelle mais le lieu où l'étudiant(e) doit apprendre à savoir-apprendre par lui-même (elle-même) afin qu'ensuite, dans sa vie d'adulte aguerri, il (elle) soit à même de s'adapter à toutes sortes de situations (professionnelles ou autres) et plus encore, d'imprimer la marque de sa volonté aux événements et aux hommes. L'universitaire n'est pas davantage -en tout cas, il ne doit pas être- un maître qui attend de ses élèves *la répétition de ce qu'il a dit et encore moins l'adhésion à ce qu'il a dit*. Il doit être un "éveilleur de conscience", en donnant à réfléchir, en suscitant des interrogations, en provoquant des remises en question, en appelant à la discussion. Il doit faire plus qu'accoucher des *intelligences*, selon le mot de Socrate et comme le font -ou devraient le faire- les maîtres d'école, il doit accoucher des *personnalités*. Il entre ainsi dans sa vocation et sa mission de développer l'esprit critique de ses étudiants pour que cet esprit critique reste toujours en éveil et toujours en veille. Le développement de l'esprit critique est en effet pour chacun le seul moyen de se forger une opinion personnelle sans céder aux conformismes ambiants ni aux modes passagères, pour être acteur et non spectateur, décideur (comme on dit aujourd'hui) et non exécutant, libre et non pas asservi. En toutes choses et dans toutes les circonstances de la vie... C'est aussi une école de la responsabilité sans laquelle il n'y a pas de liberté qui vaille.

Cela exige du travail, du travail intelligent. "Il y a une phrase merveilleuse de Thucydide, disait CASTORIADIS: «Il faut choisir: se reposer ou être libre». Je crois, ajoutait-il, que c'est Périclès qui dit cela aux Athéniens: «Si vous voulez être libres, il faut travailler». Vous ne pouvez pas vous reposer, Vous ne pouvez pas vous asseoir devant la télé. Vous n'êtes pas libres quand vous êtes devant la télé. Vous croyez être libre en zappant comme un imbécile, vous n'êtes pas libre. C'est une fausse liberté (...). La liberté, c'est l'activité" (Cornélius CASTORIADIS, "Post-scriptum sur l'insignifiance -entretiens avec daniel Mermet-", éd. de L'aube, 1998) .

Pour être libre, c'est-à-dire maître de son jugement et invulnérable à tous les conditionnements, il faut acquérir des connaissances sans lesquelles les informations dont on est aujourd'hui saturé, ne servent à rien, sinon précisément au conditionnement de ceux sur qui elles déferlent. Le cours magistral de l'enseignant et les lectures personnelles de l'étudiant(e) contribuent à l'acquisition de ces connaissances indispensables. Mais il faut aussi savoir, par soi-même, analyser les situations et il faut savoir faire la synthèse des données multiples ou éparses qui peuvent paraître de prime abord insaisissables. C'est à ce *travail d'analyse et de synthèse* que préparent du point de vue méthodologique les deux types d'exercice d'application que sont:

- la dissertation juridique (ou sujet théorique),
- le commentaire de texte (ou sujet pratique).

A- LA DISSERTATION JURIDIQUE

L'exercice de dissertation juridique nécessite une mise en condition. Certaines précautions doivent être prises (1°) sans lesquelles on court le risque de se tromper d'exercice, et certaines étapes doivent être respectées (2°) faute de quoi, on s'expose à un autre risque, celui de ne pas venir à bout de l'exercice.

1°- Les précautions à prendre

Une distinction doit être opérée et les données doivent être maîtrisées.

a- La distinction à opérer

Il importe avant tout de bien comprendre le sujet proposé, ce qui exclut toute hâte. Il faut prendre le temps de lire attentivement le sujet, il faut le lire et le méditer. Un sujet de dissertation n'est pas une question de cours qui appelle en réponse une morne récitation. Ce n'est donc pas à la mémoire qu'il faut en appeler d'abord mais à l'intelligence. On se fourvoie en croyant que la première qualité du juriste est une capacité hors du commun à mémoriser. Une bonne mémoire ne nuit pas. En droit comme ailleurs. Mais elle n'est pas un préalable. Aussi le réflexe immédiat qui consisterait à tenter de rapporter le sujet proposé à une partie du cours (titre, chapitre, section, ...) et de l'envisager selon la manière dont le thème a été traité par l'enseignant magistral ou par un manuel, est à bannir. Cette tentation conduirait tout droit au "hors sujet". Car, il faut le rappeler, le sujet qui vous sera soumis, sera toujours un sujet dit d'intelligence ou de réflexion, jamais un sujet de cours au sens strict. Cela signifie que toute velléité de récitation n'est pas seulement un mauvais réflexe mais plus encore la marque d'une incompréhension totale de l'exercice proposé. Dissserter, c'est discuter des idées, ce n'est pas réciter un cours.

Cela dit, il importe encore de bien maîtriser les données qui devront être exploitées.

b- La maîtrise des données

Ce qui est noté, c'est d'abord la compréhension, l'intelligence du sujet du point de vue de la méthode et du point de vue du fond. Les connaissances et leur restitution ne viennent qu'ensuite, en renfort, pour nourrir le propos, lui donner de la substance et de la consistance. Bien entendu, il ne s'agit pas d'être approximatif, superficiel, sommaire ni davantage d'accumuler les erreurs ou les étourderies (d'où l'impérieuse nécessité de se relire dans les dix dernières minutes de l'épreuve). C'est dire qu'il faut maîtriser la matière. Maîtriser la matière ne signifie pas avoir appris le cours. Il faut encore avoir compris ce que l'on a appris. Autrement dit, il faut éviter le *psittacisme*: la répétition mécanique de notions qui n'ont pas été assimilées. Pour maîtriser la matière, il faut être curieux de tout: approfondir les questions grâce aux manuels ou aux articles publiés dans les revues juridiques, faire le lien entre l'enseignement théorique et la vie politique en lisant la presse nationale ou les magazines d'information, tenir le plus grand compte de l'histoire qui fournit des illustrations et des thèmes de réflexion. C'est aussi cela "être étudiant" et non plus seulement *collégien* ou *lycéen*. Cela exige un *changement d'état d'esprit* faute de quoi vous ne serez jamais à votre place dans l'enseignement supérieur, jamais ! Et les réformes successives de l'enseignement supérieur n'y changeront rien, surtout pas celles qui permettent de progresser dans le cursus sans avoir "validé" les enseignements dispensés à l'étape précédente de la progression. En revanche, pour peu -un tout petit peu- que vous vous reconnaissiez dans cette citation: «Adolescent, ce qu'il advenait de la France, que ce fût le sujet de l'histoire ou l'enjeu de la vie publique, m'intéressait par dessus tout.» (*Charles de Gaulle, Mémoires de guerre*, tome 1: *L'Appel*, p. 2), vous pouvez être certain d'avoir déjà

parcouru la moitié du chemin qui doit vous conduire à la réussite... en droit constitutionnel tout au moins.

Cela dit, même avec les meilleures dispositions d'esprit, il importe de s'imposer une certaine discipline pour progresser avec ordre et efficacité dès lors qu'il s'agit de traiter le sujet.

2°- Les étapes à respecter

L'exposé théorique de l'ordre de progression peut être utilement accompagné d'une application pratique à titre d'exemple.

a- L'exposé théorique

Situer le sujet par rapport au cours et le circonscrire dans son objet, bref le comprendre, est l'étape préalable, une étape décisive parce qu'elle commande tout ce qui va suivre.

Ce travail d'intelligence une fois accompli, il faut alors recenser et noter toutes les idées qui viennent à l'esprit dans l'ordre -ou le désordre précisément- où elles arrivent, sans avoir le souci de déjà chercher à construire un plan. Ce serait prématuré. Il faut faire un effort soutenu d'attention, de concentration, et de remémoration en restant disponible à toute idée, à tout souvenir, à toute reminiscence qui se présentent sans encore se préoccuper d'effectuer un tri entre l'indispensable, l'utile, l'accessoire ou le superflu.

Ce n'est qu'après cette étape préparatoire qu'il convient de classer, d'ordonner, de hiérarchiser les idées ainsi amassées. Il faut le faire dans la perspective de l'élaboration d'un plan et donc de la construction d'un raisonnement qui permettra de traiter le sujet. Presque toujours, plusieurs options sont possibles et envisageables en ce sens qu'elles traduisent toutes une compréhension satisfaisante du sujet et qu'elles fournissent un canevas cohérent pour le traiter. Il faut néanmoins choisir la plus pertinente, la plus adaptée au sujet et cela en fonction de divers paramètres variables qu'il vous appartient d'apprécier justement: l'actualité nationale ou internationale, la permanence ou la récurrence de la question, vos propres centres d'intérêts (ce qui suppose que vous en ayez), le sens de l'évolution qui affecte l'objet d'étude auquel renvoie le sujet, sa dimension théorique ou pratique, les enjeux politiques, ...

Il résulte de tout cela que l'opération intellectuelle la plus délicate par laquelle se révèlent vos qualités, est celle qui consiste à faire montre de pertinence après avoir fait preuve d'intelligence. Cela dit, il importe en toute hypothèse de ne jamais oublier que «dans un travail scientifique, la conclusion importe moins que la démonstration y menant» (O. Beaud, "La puissance de l'Etat", P.U.F., 1994, p. 14). Et bien évidemment, c'est ici que les conseils de méthode que l'on peut prodiguer trouvent leurs limites. Chacun est alors seul avec lui-même, face au sujet et devant l'impératif de le traiter en temps limité.

N.B.: Pour une épreuve de 3 heures, il ne faut pas hésiter à consacrer 1 heure voire 1 heure 1/4 aux étapes ci-dessus relatées qui précèdent la rédaction. Seule l'introduction justifie un travail au brouillon. En fin d'épreuve, 10 minutes doivent être réservées pour procéder à une indispensable relecture.

b- L'application pratique

Exemple: "Le pouvoir législatif dans la France d'aujourd'hui"

Tout le travail d'intelligence du sujet consistera à préciser les termes du sujet, ceux en tout cas qui font question parce qu'ils sont susceptibles sinon de plusieurs interprétations en tout cas de plusieurs acceptions: "pouvoir législatif" et "aujourd'hui". La pertinence du propos est, quant à elle, tributaire du choix opéré parmi ces différentes acceptions, de la manière selon laquelle ce choix est présenté et justifié, de son adéquation aux possibilités (en termes de connaissances appropriées) qu'a ensuite l'étudiant de l'assumer dans le développement auquel ce choix le conduira.

Ainsi, on peut entendre "aujourd'hui" comme synonyme du droit constitutionnel positif, celui qui est présentement en vigueur, c'est-à-dire la Constitution du 4 octobre 1958. "Aujourd'hui" signifie alors: "depuis 1958" (la période de temps paraissant la plus pertinente pour conduire une discussion dans le cadre d'un développement suffisamment consistant). Mais, si le sujet est donné peu de temps (à l'étudiant d'apprécier en fonction d'ailleurs de qu'il aura à dire en relation avec le parti qu'il aura choisi de prendre) après une révision qui affecte le pouvoir législatif (par exemple dans les mois qui ont suivi la révision constitutionnelle du 4 août 1995 relative notamment au référendum législatif et aux sessions parlementaires), il pourra alors être opportun, judicieux, pertinent d'entendre "aujourd'hui" comme synonyme de "depuis la dernière révision de la Constitution". C'est le contenu du développement qui suivra, qui permettra alors d'apprécier la pertinence d'un choix qui en aucun cas de compromette en lui-même, l'intelligence du sujet. Autrement dit, il faut que le développement tienne les promesses du choix fait dans l'introduction. Dans le doute, il est préférable d'éviter l'audace. Le "petit plus" (payant en termes de notation) pourra dans ce cas résulter du fait que l'étudiant aura habilement signalé dans l'introduction, que l'on aurait pu -dans le contexte de l'époque où il compose- retenir un autre sens pour l'adverbe: "aujourd'hui". Un autre sens cependant insuffisamment pertinent parce que, peut-être, il semble trop tôt pour faire un bilan et tirer des enseignements de la révision opérée au regard du sujet tel qu'il est proposé.

Pareillement, on peut entendre de différentes manières -c'est cela qu'il faut voir et dire dans l'introduction- "le pouvoir législatif":

- il peut s'agir du pouvoir législatif au sens où Montesquieu entendait l'expression par opposition au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire. Auquel cas, il faudra envisager tout à la fois la fonction normative du pouvoir législatif et sa fonction de contrôle du gouvernement (c'est d'ailleurs en cela qu'il est aussi contre-pouvoir),

- il peut encore s'agir du pouvoir législatif au sens plus étroit (seulement normatif) de "pouvoir de faire la loi" selon des critères stricts: organique (L'Assemblée nationale et le Sénat), matériel (les matières législatives énumérées à l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958), formel (la procédure législative ordinaire: art. 39 à 48),

- il peut tout aussi bien s'agir du pouvoir législatif non pas tel qu'il est défini dans

le texte de la Constitution mais tel qu'il se présente (au terme d'une évolution ?) en réalité, dans la pratique, notamment à travers la participation de différents intervenants dans le processus législatif. On évoquera alors le rôle du Conseil constitutionnel et celui du gouvernement en tant que "pilote" de la procédure législative.

Dans ces différentes approches, il n'y en a pas une de bonne et deux de mauvaises. Toutes sont acceptables. Chacun peut aborder le sujet selon une perception différente. Il importe seulement d'expliquer son choix, voire de le justifier surtout s'il paraît audacieux, dans l'introduction. C'est d'ailleurs à cela que sert l'introduction (cf. supra). L'idéal est de montrer que l'on a vu les différentes approches possibles (intelligence du sujet) mais que l'on n'en choisit qu'une pour une raison ou pour une autre, qu'il faut indiquer (pertinence du choix et du propos qui va en découler). C'est cela que l'on attend de l'étudiant: qu'il évoque toutes les potentialités du sujet mais qu'éventuellement il n'en développe qu'une, en se justifiant en toutes lettres dans l'introduction. Le volume, la consistance, la profondeur, la cohérence, la richesse, etc... du développement que l'étudiant fera, permettront ensuite de faire la différence, un peu comme une question subsidiaire. Ce qui est capital, c'est l'intelligence du sujet et la pertinence du choix duquel résulte le propos tenu. La restitution des connaissances vient en second. C'est la raison pour laquelle, s'il n'y a que des connaissances sans intelligence ni pertinence, la notation de la copie ne pourra guère dépasser 8/20. Il est vrai néanmoins que le fait d'avoir de bonnes connaissances sur le sujet peut aider -c'est un euphémisme- à le bien comprendre (intelligence et pertinence) et à le bien traiter.

B- LE COMMENTAIRE DE TEXTE

L'attitude qui doit être celle du commentateur devant un texte à commenter diffère sensiblement de celle que commande le traitement d'un sujet théorique de dissertation. Si dans le cas de la dissertation, vous ne rencontrez aucune limite dans votre liberté d'approche du sujet (c'est aussi l'une des difficultés de l'exercice), dans le cas du commentaire de texte, cette liberté se trouve limitée par le texte lui-même, les différentes idées qu'il expose et surtout l'idée générale qui le traverse, qu'il s'agit de repérer et qu'il importe de ne jamais plus perdre de vue.

L'exercice de commentaire de texte appelle deux séries d'observations quant à la démarche à adopter d'une part (1°) et quant aux écueils à éviter d'autre part (2°).

1°- La démarche à adopter

a- Découvrir le texte

Il faut, au cours d'une première lecture, dégager l'idée générale (1), avant de procéder à l'analyse du texte à l'occasion d'une deuxième lecture (2).

1- La première lecture

Cette première lecture, extrêmement attentive, permet de dégager l'idée générale. C'est à l'issue de cette lecture que l'on peut réaliser la contraction du texte. Cette contraction n'est rien d'autre que l'expression synthétique de l'idée générale qui traverse le texte. C'est en quelque sorte répondre à la question: que dit l'auteur de ce

don: il parle ? En effet, il faut toujours distinguer ce dont "on" parle de ce qu'"on" en dit voire de la manière dont "on" le dit (ce "on", c'est l'auteur du texte). Il faut ainsi distinguer le thème traité, le thème du texte, de l'opinion qu'a l'auteur du texte sur la question traitée, le thème qu'il traite.

Cela permet de bien délimiter le sujet et par conséquent d'éviter un commentaire "hors sujet" par excès (s'intéresser à ce dont parle l'auteur du texte et non pas seulement à ce qu'il en dit) ou par défaut (s'intéresser à un seul aspect de ce qu'il en dit). C'est seulement ainsi que l'on parvient à avoir l'intelligence du texte.

Exemple: Soit un texte d'un auteur qui écrit sur la dissolution du Parlement. Il s'agit de commenter le texte, c'est-à-dire de discuter ce que dit l'auteur et non de dissertar sur le thème développé (la dissolution) par le texte sans égard pour les opinions de l'auteur du texte. Par conséquent si une séance de Travaux dirigés a pour objet "La dissolution du Parlement", le thème du et des différents textes que l'on trouve à l'intérieur du document de travail, est connu d'avance: La dissolution du Parlement. Ce qu'il va s'agir de dégager, ce sont les opinions de l'auteur du texte étudié, qui sont exprimées dans ledit texte proposé au commentaire. Il en va différemment un jour d'examen (et plus tard, dans la vie...). Il faut alors ou il faudra alors reconnaître le thème avant d'identifier les opinions de l'auteur du texte sur le thème abordé.

2- La deuxième lecture

La deuxième lecture (on peut recommencer l'exercice, une fois, deux fois, si besoin) permet de se pénétrer du texte et de pénétrer en profondeur le sens du texte (lire, c'est comprendre et pas seulement décrypter des signes). «Pour pénétrer en profondeur le sens d'un texte, il faut le lire, le relire, l'analyser, le retourner sous toutes ses faces, quitter ensuite le texte pour aller vers l'auteur, rechercher les intentions de ce dernier, scruter ce qu'il a dans la tête. L'intelligence d'un texte suppose ce perpétuel va-et-vient entre la lettre et l'esprit qui l'a conçue» (J. Bernier). La deuxième lecture est donc ainsi l'occasion de faire l'analyse du texte proposé. Il s'agit alors d'adopter la démarche scientifique type qui permet dans un premier temps de distinguer et de recenser les différents éléments constitutifs de l'objet étudié (distinguer et recenser les idées essentielles du texte comme vous le feriez pour un insecte à propos de ces différents organes ou pour une molécule à propos des différents atomes, ...), et dans un deuxième temps de saisir ce qui relie ces différents éléments constitutifs en étant un facteur d'unité, de cohérence et de logique (saisir le sens du texte, le fil conducteur, bref, ce qui le rend intelligible):

- faire l'inventaire des idées du texte et affiner pour distinguer les idées explicites des idées implicites (ce qui est seulement sous entendu), jusqu'à ne plus rien pouvoir distinguer,

- repérer l'ordre, l'agencement, l'enchaînement logique des idées qui fait que le texte est intelligible. Autrement dit, il s'agit d'explicitier le plan du texte pour saisir le raisonnement tenu par son auteur. Après avoir répondu à la question: que dit l'auteur de ce dont il parle ?, c'est répondre à la question: comment l'auteur s'y prend-t-il, comment raisonne-t-il ? (pour parvenir à dire ce qu'il dit)

b- Traiter le sujet

Après avoir fait le recensement de vos connaissances (1), il s'agit de les exploiter en construisant un plan (2).

1- Faire le point de ses connaissances sur le sujet

Noter (au brouillon) toutes les idées, tous les souvenirs, toutes les réminiscences du cours, les connaissances personnelles et de culture générale, qu'ont suscités les lectures successives du texte et qui surgissent spontanément à l'esprit. Il s'agit ainsi de faire le point et de se prémunir contre le risque d'un oubli lors de la rédaction ultérieure du commentaire. Mais il faut ensuite revoir l'ensemble de ces notes, faire un tri intelligent et pertinent, pour ne retenir que celles qui se rapportent véritablement au sujet en les rapprochant des idées du texte.

C'est l'organisation de ces différents éléments qui permet la construction d'un plan de commentaire. A ce stade "les jeux sont faits". En effet, le travail de compréhension et de conception effectué, il ne reste plus qu'à se livrer à un travail d'exécution et de rédaction.

2- Construire un plan pour traiter le sujet

C'est construire un débat, une discussion, entre les différentes idées de l'auteur du texte, exprimées dans le texte ou seulement suggérées, et les idées propres du commentateur (que vous êtes) telles qu'elles ont pu mûrir grâce aux connaissances accumulées au fur et à mesure (cours, TD, manuels, revues, journaux, conversations, ...) après qu'il s'est fait lui-même sa propre opinion (ce qui exige de prendre le temps de la réflexion et de la méditation tout au long de l'année).

Ce débat, cette discussion doivent être articulés. L'articulation doit être justifiée, argumentée et explicite par des phrases de transition et d'introduction ("chapeau" intercalé entre I/A et II/A). Ce débat doit exprimer la personnalité de celui qui commente (la vôtre). Il faut éviter les idées reçues, les banalités, les poncifs, "ne pas enfoncer de portes ouvertes"... Le plan obtenu doit toujours être logique et révélateur d'un raisonnement sans jamais se départir de la plus extrême rigueur.

Une alternative s'offre alors au commentateur qui doit choisir:

- soit faire un commentaire "profil bas", c'est-à-dire se livrer à une explication critique du texte. Pour ce faire, il s'agira de calquer sa démarche sur celle de l'auteur, de marcher dans ses traces en quelque sorte de telle manière que le plan du texte qui aura été mis en évidence (au brouillon) au stade de l'analyse, deviendra le plan du commentaire. Votre apport personnel sera de formuler des intitulés intermédiaires qui donneront à voir non seulement que vous avez repéré le mouvement du texte mais encore que vous l'avez fait en exerçant votre esprit critique. On peut schématiser cela en disant qu'il s'agit là du "commentaire oui, mais",

- soit faire un commentaire profil haut (un authentique commentaire de texte), c'est-à-dire développer à partir du texte, une problématique telle que ce qui est

discuté c'est le fondement même de l'idée générale développée par l'auteur. Il s'agit alors de mettre à jour un non-dit, un postulat de départ, une prémisse qui commande tout le raisonnement de l'auteur du texte et qui pourtant, selon votre point de vue, ne va pas de soi parce qu'elle est elle-même sujette à discussion. Cela exige une parfaite maîtrise de l'art du commentaire de texte, mais avant tout une intelligence en profondeur du texte... Un tel commentaire n'est pas toujours à la portée d'un étudiant de premier cycle qui d'une part, n'a pas encore acquis une culture juridique et générale suffisante et d'autre part, ne possède pas encore une solide expérience méthodologique. Ce type de commentaire n'en reste pas moins un idéal vers lequel il faut tendre. Il s'agit là du "commentaire non, car".

Dans tous les cas cependant, il faut avoir à l'esprit quelques règles élémentaires qui peuvent s'énoncer ainsi:

- toutes les idées doivent être expliquées, même si elles paraissent évidentes,
- toutes les idées doivent être comparées (à des idées voisines ou différentes), ce qui permet de discuter de leur importance respective et relative,
- toutes les idées doivent être appréciées, autrement dit, il faut exercer son esprit critique à temps et à contre temps (mais à ce stade là, l'argumentation exige que le commentateur s'engage et se livre sans pour autant qu'il s'expose: il faut avoir l'esprit critique, non l'esprit polémique). Cela exige d'avoir le sens de la nuance, de la mesure et de la pondération. Il faut notamment avoir soin de ne critiquer que les idées (les personnes ne sont jamais en cause).

2°- Les écueils à éviter

Ils sont au nombre de deux et constituent les risques majeurs dont il faut par dessus tout se garder sous peine de "passer complètement à côté du sujet".

a- Le texte prétexte

Le premier danger, après la lecture initiale du texte proposé, c'est-à-dire celle qui permet de dégager l'idée générale que l'on exprime dans la contraction du texte (ce que dit l'auteur de ce dont il parle), consiste à s'éloigner du texte, de l'idée générale qui le traverse et des idées secondaires qu'il contient, au point de les oublier. C'est le risque que l'on court en bâclant la contraction (qui doit être formulée dans une phrase ou deux habilement intégrées dans l'introduction) et en négligeant l'analyse du texte.

En d'autres termes, c'est faire abstraction du texte pour traiter un sujet théorique (dissenter et non plus commenter), inspiré par le thème général du texte. Bref, c'est dissenter sur ce dont parle l'auteur du texte et non plus discuter ce qu'il en dit !

b- La paraphrase

Le choix du commentaire "profil bas", celui d'une explication critique du texte peut conduire à la paraphrase si, précisément, l'élément critique est absent. Si le commentateur (vous) n'a rien de plus à dire que l'auteur sur le thème abordé ou rien de différent à apporter, il ne fera que réécrire le texte linéairement (et toujours de plus médiocre façon). Son travail n'aura alors strictement aucun intérêt et donc aucune valeur.

Qu'il approuve, qu'il conteste, qu'il confirme, qu'il dénonce, qu'il nuance, qu'il complète, qu'il actualise, qu'il relativise, qu'il mette en perspective le propos... le commentateur doit apporter un éclairage personnalisé qui permet au lecteur (le correcteur) de juger de son aptitude à manier les idées et à les discuter car c'est de cela qu'il s'agit.

II- LA TRIPLE FONCTION DE L'INTRODUCTION

L'introduction mérite le plus grand soin: c'est à travers elle que le lecteur (le correcteur) a le premier contact avec la copie.

L'introduction a une triple fonction et c'est cette triple fonction qui commande sa construction. Introduire, c'est à la fois, montrer l'intérêt du sujet (A), poser la problématique (B) et annoncer le plan (C).

A- MONTRER L'INTÉRÊT DU SUJET

Il s'agit de motiver le lecteur en soulignant l'intérêt du sujet à tous points de vue. Il faut donc envisager toutes les catégories d'intérêts -théoriques ou pratiques- et retenir chaque fois les plus pertinentes: actualité, permanence, perspective historique, spécificité ou difficulté juridique, incidence politique, ... Pour ce faire, une phrase bien sentie qui "accroche" l'attention du lecteur est souvent bienvenue. Une citation utilisée à bon escient -seulement à bon escient- peut être appréciée. Dans tous les cas, il est souhaitable de commencer par une phrase qui, "lancée comme un boulet", entre dans le vif du sujet: cela afin de montrer d'emblée que l'on s'en saisit et donc qu'on l'a compris. Cette "attaque" vigoureuse doit immédiatement être suivie d'un élargissement de perspective afin de situer le sujet. Il faut se livrer en quelque sorte à un "grand écart" de telle manière que l'introduction prenne l'allure non pas vraiment d'un entonnoir comme on le dit souvent, mais d'un losange aplati par le haut.

Deux cas de figure sont à envisager: la dissertation juridique (1°) et le commentaire de texte (2°).

1°- L'introduction d'une dissertation

- Circonscrire le sujet en en précisant les contours, en le délimitant.
- Interpréter le sujet et si plusieurs interprétations s'avèrent possibles, les exposer toutes pour n'en retenir éventuellement qu'une seule mais en justifiant le choix opéré (il s'agit alors d'en évoquer une en introduction et de développer l'autre par la suite), ou en retenir deux afin de développer ensuite les incidences de chacune d'elles. Le plan de l'exposé sera alors directement dicté par la nature du sujet. Ce seront les différentes acceptions du sujet qui donneront matière à discuter.

- Replacer le sujet dans son contexte et éventuellement dans une perspective historique (temps) ou comparatiste (espace).

2°- L'introduction d'un commentaire

- Ne laisser aucun doute sur la bonne compréhension de l'exercice proposé: évoquer le texte et son auteur sans tarder (ne pas citer un autre nom que celui de l'auteur avant de citer, précisément, celui de l'auteur, et le faire le plus tôt possible dans l'introduction).

- Présenter cet auteur, pour le moins en le citant, pour le mieux en donnant des références plus précises quant à ses idées, sa personnalité, la place du texte à commenter dans son œuvre. ... Cela peut éclairer le sens de certains développements et vous autorise à commenter ensuite ce qui est seulement implicite dans le texte (par exemple si vous avez dit de l'auteur qu'il se rattache au courant libéral ou s'il est d'obédience marxiste).

- Précisez le contexte dans lequel s'inscrit le texte et soyez attentif à remarquer le ton dans lequel le texte est écrit (ironique ou polémique, savant ou pontifiant, optimiste ou pessimiste,...). Aussi bien ce peut être cela qui fait tout l'intérêt du texte.

- Procéder à une mise en perspective si le sujet s'y prête.

N.B.: Si le texte n'a pas d'auteur "nominal" (identifiable ou individualisable) comme par exemple un article extrait de la Constitution ou un exposé des motifs d'un projet ou d'une proposition de loi, il faut remonter en amont pour retrouver l'inspiration (le courant de pensée auquel il semble se rattacher) et les promoteurs du projet (hommes politiques, juristes, groupes de pressions, ...).

B- POSER LA PROBLÉMATIQUE

C'est la fonction majeure de l'introduction.

La façon dont l'étudiant s'acquitte de cette tâche témoigne de son degré de compréhension du sujet qui lui est proposé. Il s'agit donc en posant la problématique de montrer que le sujet a été compris. On appelle *problématique* "ce" qui doit faire l'objet d'une discussion ordonnée et argumentée (*Cl. plan*), "ce" qui suscite, mérite ou appelle un débat, une mise en question (et pas forcément une mise en cause). Cela ne signifie pas pour autant que dans la rédaction, il faille avoir recours à la forme interrogative directe. C'est la forme indirecte qui convient (*exemple: ... la question est de savoir si, quand, comment, en quoi, jusqu'où, ...*).

Ici encore, il faut distinguer selon qu'il s'agit d'une dissertation (1°) ou d'un commentaire (2°).

1°- L'introduction d'une dissertation

Il convient d'aller à l'essentiel et d'atteindre le fond des choses pour en extraire la problématique. La réflexion doit s'appuyer sur les matériaux accumulés (connaissances générales issues du cours ou des lectures s'y rapportant, ...). Mais il s'agit avant tout de faire preuve d'intelligence, non pas d'être intelligent dans l'absolu, ce qui ici ne signifierait rien, mais d'avoir cette intelligence du sujet sans laquelle, tout le propos que vous pourrez tenir serait vain. On atteint là le point ultime du savoir-faire méthodologique comme on a pu déjà l'indiquer.

2°- L'introduction d'un commentaire

Il faut réaliser la contraction du texte, c'est-à-dire comme on l'a indiqué, en dégager l'idée générale qu'il faut formuler en quelques mots: expliciter l'idée qui traverse le texte, le mouvement du texte. Car en toute hypothèse, il va s'agir de discuter l'opinion de l'auteur et non de disserter sur le thème abordé par l'auteur et si le texte est "anonyme" au sens où il n'a pas d'auteur nominal, il faudra alors tenir compte de sa philosophie, son inspiration, l'esprit dans lequel il a été écrit. Il peut arriver aussi que ce soit le style ou le ton dans lequel le texte est délibérément écrit qui appelle un commentaire, le ton autant que le fond.

Cette contraction sur laquelle il faudra articuler la discussion sera facilitée si l'on prend le soin de passer le texte au crible des questions suivantes (ce travail est une opération mentale qui relève du travail de préparation au brouillon): Quel est l'objet du texte ? Quelle en est sa nature ? Quelle est sa structure ? Quand a-t-il été écrit ? Où a-t-il été publié ? Dans quelles conditions ? Par qui ? Pourquoi ou dans quelle intention ? Quel en est le destinataire ?... C'est ainsi que l'on commence à pénétrer en profondeur le sens du texte (*cf. supra*).

C- ANNONCER LE PLAN

C'est l'aboutissement de l'introduction.

L'étudiant doit alors indiquer avec l'élégance qui sied (Ne pas écrire: "nous allons voir dans une première partie... puis dans une deuxième...") comment il entend s'y prendre pour présenter le raisonnement qu'il se propose de tenir, une fois qu'il a montré l'intérêt du sujet (car forcément, il y en a un) et dégagé une problématique.

En adoptant cette démarche, l'introduction revêt bien une allure d'entonnoir (si l'on excepte cette "phrase d'attaque" qui, en quelque sorte, le surplombe). Partant de considérations larges qui illustrent l'intérêt du sujet, elle permet peu à peu de préciser la problématique retenue, avant de tracer le cadre du développement auquel il va donner lieu, par l'annonce du plan de l'exposé. Un plan qu'il faut apprendre à construire !

III- LA CONSTRUCTION D'UN PLAN JURIDIQUE

Tout plan est dominé par un principe d'ordre.

Il ne s'agit jamais de juxtaposer avec plus ou moins de bonheur des questions et des idées sans lien les unes avec les autres. Le plan n'est donc ni un rite ni une coquetterie de litterateur: il est ce qui doit permettre à l'auteur de la dissertation ou du commentaire de texte de convaincre, de convaincre son lecteur de la cohérence de sa pensée et de la logique du cheminement choisi pour exprimer cette pensée. Autrement dit, il ne sera à même de le convaincre de l'intelligence de son raisonnement et de la pertinence de son propos qu'en faisant la double démonstration de son aptitude à comprendre le sujet proposé et de sa capacité à fournir la meilleure exploitation de ses connaissances en relation avec ledit sujet.

Ce n'est pas dire pour autant qu'à un sujet déterminé, ne correspond qu'un seul plan ou même qu'un seul type de plan. Le plan est le résultat d'une démarche intellectuelle personnelle commandée tout à la fois par la nature du sujet proposé au moment où il l'est et par la personnalité de l'étudiant(e) appelé(e) à le traiter. Il est la structure logique par laquelle son auteur manifeste l'intelligence qu'il a du sujet qui lui est proposé et ses facultés de le traiter, qu'il s'agisse d'une dissertation ou d'un commentaire.

Parmi la variété de plans possibles, une triple distinction doit être opérée, qui conduit à établir une classification des différents types de plans: le plan analytique, le plan synthétique, le plan à niveaux.

N.B.: Trois remarques liminaires s'imposent néanmoins.

La première est relative au nombre des parties du plan. La logique juridique et même le bon sens veulent qu'un plan ne se conçoive qu'en deux ou éventuellement trois parties (au-delà, il devient toujours possible de procéder à des regroupements pour rester dans un ordre binaire ou ternaire). Quoi qu'il en soit, le plan juridique classique est un plan articulé autour de deux parties (et deux sous-parties, etc...), un plan dichotomique. C'est ce plan là que tout apprenti-juriste doit parfaitement maîtriser (dès le premier cycle d'études universitaires).

La deuxième concerne la nécessité de faire explicitement apparaître le plan grâce à des intitulés de parties (I- ... / II- ...) et de sous-parties (A- ... / B- ...). Ces intitulés ont vocation à rendre compte de manière synthétique du contenu du développement qui va suivre. Le passage d'un intitulé à un autre doit se faire par des "chapeaux", c'est-à-dire des phrases d'annonce, qui justifient les subdivisions du développement à venir et écartent ainsi le risque de donner à votre dissertation ou à votre commentaire, l'allure d'une fiche ou d'un résumé sommaire. Une transition est aussi à prévoir chaque fois que l'on passe d'une subdivision à une autre. Cela va sans dire !

La troisième a trait à la conclusion. Une conclusion académique n'a pas de raison d'être en droit, surtout si elle a vocation à résumer ce qui vient d'être développé. Une phrase conclusive (une chute élégante) suffit, qui a pour objet soit de montrer que "la boucle est bouclée", c'est-à-dire que le sujet a bel et bien été traité, soit d'ouvrir une perspective nouvelle en renvoyant à un autre débat, certes appelé, suscité par ce qui vient d'être traité mais qui ne rentre pas dans le cadre du sujet qui vient d'être traité. C'est montrer qu'aller au-delà, ce serait traiter un autre sujet, donc être hors sujet.

Cela dit, il convient de faire le départ entre les différents types de plans. Le plan à niveaux d'un maniement délicat est déconseillé: il peut conduire à des répétitions et des chevauchements étant donné qu'il consiste à traiter le sujet "en apparence, en profondeur, en réalité", ou bien encore, par exemple, "d'abord selon une analyse de droit constitutionnel et ensuite selon une analyse de science politique" (ou l'inverse). C'est la raison pour laquelle, on n'abordera que le plan analytique (A) et le plan synthétique (B).

A- LE PLAN ANALYTIQUE (OU EXPLICATIF)

C'est le plan qui permet de donner l'état d'une matière, d'en rendre compte ou d'expliquer une notion, une situation, une institution, en donnant à voir les différents éléments constitutifs du sujet ainsi que leur agencement (traiter ce que c'est, à quoi ça sert et comment ça marche, pour parler trivialement).

C'est celui que l'on qualifie de "plan bateau". Il est réductible aux schémas de plans dichotomiques suivants:

- Pour une notion:

- nature / fonction
- caractères / conséquences
- conditions / effets
- structure / conjoncture
- pourquoi / comment

- Pour une situation:

- caractères / conséquences
- conditions / effets
- bilan / perspectives
- principe / exceptions (ou limites)
- pourquoi / comment

- Pour une institution:

- statut / fonction
- principe / exception
- caractères / conséquences
- conditions / effets
- notion / régime

("Qu'est ce que c'est ? / A quoi ça sert ?")

N.B.: S'il s'agit d'un sujet de comparaison, le schéma de plan analytique type sera: ressemblances / différences (ou l'inverse selon l'ordre d'importance, étant entendu qu'il est préférable de traiter le plus significatif en premier et même plus longuement).

Exemples:

- *Le Premier Ministre en France et au Royaume Uni*

- *Le Président de la République et le référendum législatif sous la Ve république*

C'est le "et" qui doit être traité en deux parties et dans chacune des deux parties.

Ce type de plan analytique ne permet pas à la personnalité de celui qui expose (vous) de s'exprimer. C'est souvent le plan des manuels à vocation essentiellement pédagogique et didactique. Il sert à rendre compte d'une situation, à décrire des formes, à démontrer des mécanismes, bref à rendre compréhensible tout en montrant que celui qui y a recours, a lui même compris.

B- LE PLAN SYNTHÉTIQUE (OU DÉMONSTRATIF)

C'est le plan qui permet un raisonnement démonstratif à partir de deux idées (qui s'opposent, se complètent, se nuancent, l'une l'autre, ...). Le plan synthétique permet de soutenir une thèse articulée autour de deux idées.

Pour passer du plan analytique au plan synthétique, il suffit parfois de simplement maquiller ou habiller le plan analytique. Si l'on étudie une institution, plutôt que de la traiter en envisageant successivement son statut et sa fonction, il sera plus judicieux de qualifier respectivement ce statut et cette fonction dans l'intitulé lui-même des deux parties. Ainsi l'adjonction d'un seul adjectif pour caractériser un statut ou une fonction donne déjà un supplément de personnalité à votre propos.

De toute manière les sujets théoriques d'examens seront formulés de telle sorte qu'ils vous inviteront à rechercher ce type de raisonnement démonstratif.

Exemples:

- Plutôt que de vous poser un sujet de cours type tel "La responsabilité du gouvernement", on vous proposera une variante plus dynamique et/ou située qui permettra une mise en perspective comme celle-ci: "L'effectivité de la responsabilité du gouvernement sous la V^e République".

Ou encore:

- "Le déclin du Parlement sous la cinquième république, des origines à nos jours".

L'intitulé pourra aussi bien revêtir une forme interrogative directe (c'est-à-dire qu'il sera suivi d'un point d'interrogation) qui appellera en réponse une démonstration argumentée.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce type de plan synthétique que vous devez vous entraîner jusqu'à en avoir le réflexe, de telle sorte qu'il devienne comme une seconde nature !

REMARQUES TERMINALES:

1- Le traitement des sujets théoriques est justiciable des deux types de plan: analytique ou synthétique. C'est le plan synthétique qui est recommandé.

2- La nature même du commentaire de texte (authentique) tend à exclure a priori le plan analytique. Toutefois, il convient de rappeler la distinction faite plus haut:

- lorsque l'on opte pour le commentaire "profil bas", c'est-à-dire pour l'explication critique du texte, c'est le plan analytique qui s'impose. En effet, l'explication critique du texte, dès lors qu'elle se fait à partir du plan du texte proposé, s'élabore forcément autour d'un plan analytique: celui qui a permis de dégager l'analyse préalable du texte.

- Lorsque l'on opte pour le commentaire "profil haut", c'est forcément le plan synthétique qui sera privilégié.

Pour le traitement des commentaires de textes, au stade du premier cycle universitaire, on se satisfera d'une bonne explication critique de texte.

3- Les plans dialectiques (thèse, antithèse, synthèse) ne sont pas adaptés à la matière juridique. Les institutions juridiques peuvent exister sans nécessairement s'inscrire dans une perspective dialectique.

4- Les plans dits "historiques" (ou chronologiques) ne sont pas davantage adaptés aux sujets juridiques, à de rares exceptions près. Dans la plupart des cas, les clivages historiques ne sont pas essentiels en ce sens qu'ils ne rendent pas compte de l'essence d'une institution. Lorsqu'un sujet se prête au plan "chronologique", il faut dans tous les cas l'habiller.

Exemple: "Le rôle du Conseil constitutionnel". Il peut être tentant d'étudier son rôle avant la date charnière de 1971/74 et après cette date charnière. Plutôt que d'avoir recours à un plan qui se présenterait ainsi:

I- Le rôle du C.C. avant 1971

II- Le rôle du C.C. après 1971

il est préférable -c'est un euphémisme- de qualifier son rôle avant et son rôle après. Ce qui donne:

I- Le C.C. régulateur de l'activité des pouvoirs publics

II- Le C.C. protecteur des droits fondamentaux.

5- Il importe de proscrire les plans aux intitulés correspondant à une phrase interrompue en fin de "I-..." (en recourant à des points de suspension) puis reprise en "II-..." par une "attaque" qui commence par "Mais ...". Certes, le raisonnement tenu et développé peut valablement épouser ce schéma (c'est le schéma mental: "oui / mais") mais sa formalisation dans les intitulés est à proscrire ab-so-lu-ment!

Exemple de ce qu'il ne faut pas faire:

(Le sujet étant: "Les pouvoirs de contrôle du Parlement sur le gouvernement")

I- Des pouvoirs nombreux et variés...

II- Mais d'une efficacité limitée

Exemple de ce qu'il faut faire à la place sur le même schéma mental de raisonnement:

I- Des pouvoirs nombreux et variés

II- Des pouvoirs à l'efficacité limitée

PRÉSENTATION

[...]

Une introduction est une invitation à découvrir, un apéritif de la gourmandise de l'esprit.

3) Le droit n'est pas une science exacte, malgré toutes les tentations du positivisme ambiant. « Faire son droit », c'est apprendre à trouver la justice en raisonnant avec rectitude et rigueur par le droit. Un juriste est, d'abord, un esprit libre et non-conformiste pour conserver ce qui fait l'essentiel d'une civilisation et progresser vers plus d'humanité et de sagesse. Un livre n'aide à penser que si ceux qui l'écrivent veulent bien avoir une pensée personnelle à faire partager. C'est le parti qui a été le nôtre.

4) Ce sera le dernier point. On a les étudiants qui s'inscrivent dans son université ; on a les élèves que l'on sait former. Un étudiant entre à la faculté aux dernières années de l'adolescence prolongée par une société volontiers infantilissante, il doit en sortir jeune adulte, préparé à affronter le monde et lui apporter ce que ce monde attend d'un juriste : la paix sociale fondée sur la justice, ce n'est pas rien. La question de savoir si un étudiant veut ou ne veut pas étudier, ne relève pas, à l'université, du professeur : cela ressort de la seule volonté de l'étudiant qui peut décider de perdre son temps. En revanche, le professeur, à celui qui veut étudier, doit donner un enseignement qui soit vraiment supérieur, c'est-à-dire destiné à des adultes désireux d'affiner leur intelligence, d'acquiescer le sens du discernement dans les affaires et de croître en maturité. Nous avons considéré nos lecteurs comme des « jeunes », certes, mais surtout comme des « adultes » : de jeunes adultes et non des adolescents attardés. C'est la première marque de respect que le maître doit à l'élève : ne pas douter de ses capacités. Il n'a pas à lui proposer de descendre vers lui, ou plus exactement il doit descendre jusqu'à lui pour l'élever. Un professeur est celui qui met le pied à l'étrier non celui qui tient la bride.

De la langue française et de la langue latine

par Philippe le Tourneau
Professeur émérite de la Faculté de droit de Toulouse

La clarté du français, langue intellectuelle s'il en fut, lui [vient] essentiellement de ses abstractions [...]. La première preuve de l'abstraction du français est, non pas précisément la pauvreté, mais la richesse tempérée de son vocabulaire, qui est d'environ 93 000 mots en face des 317 000 mots de l'anglais. C'est ainsi que le français est l'une des plus pauvres des langues romanes : parce qu'issu du latin, qui était pauvre, il a reçu moins d'apports exotiques que ses voisins ibériques. Il est cependant l'une des langues les plus précises qui soient. C'est d'abord que l'abstrait, étant plus pauvre en quantité, est plus intelligible que le concret. C'est aussi que le français, grâce à l'abondance de ces gonds de la pensée que sont les conjonctions de subordination, insiste sur les relations des êtres et des choses plus que sur leurs qualités sensibles. C'est encore que le français est pourvu d'une grande variété de préfixes et de suffixes, qui lui permet de former des familles de mots parfois très étendues, mais surtout que ces affixes, parce que venus pour la plupart du latin ou du grec, sont par là plus intelligibles, même aux non francophones, pourvu qu'ils aient une culture générale.

Léopold Sédar SENGHOR
ancien Président du Sénégal,
de l'Académie française

I. Du bon usage de la langue française

A. Observations liminaires

Notre langue, héritière de la méthode grecque et de l'efficacité romaine, qui ont fait l'Europe, est une langue précise, particulièrement bien adaptée au droit. Mieux, le français est la langue juridique par excellence. Telle est la raison pour laquelle il fut pendant très longtemps la seule langue diplomatique. Le Traité de Radstadt (1714), officialisant l'usage antérieur, déclara que la langue diplomatique obligatoire était le français : « *Déormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe ; on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix* » (RIVAROL, *Discours sur l'universalité de la langue française*, Desjonqu-

res, 1998, p. 134). Mais le *Traité de Versailles*, en 1919, connu pour la première fois une seconde version, en anglais – ; cette pratique s'est progressivement répandue, non sans de fâcheuses conséquences ; ainsi la version anglaise de la résolution 242 de l'Organisation des Nations Unies (1967), relative à la guerre israélo-arabe, est à l'origine de drames. Selon la version française les israéliens se retireront « *des territoires occupés* » (non pas *de*, mais *des* territoires, donc de *tous* ces territoires) ; or l'anglais ne connaît pas cette précision : La version anglaise parle de l'évacuation « *of occupied territories* », ce qui peut signifier aussi bien *de* ou *des* ; cette ambiguïté alimenta la controverse, et suscita des guerres. D'autre part, l'absence de rigueur de l'anglais oblige à insérer dans les contrats internationaux rédigés dans cette langue un lexique, précisant le sens des mots et expressions, même juridiques, qui seront utilisés dans le corps du texte ; un lieu commun, en partie vrai, est de dire que l'anglais est une langue commode : Ici, à la vérité, il est une source de difficultés.

Puisque notre langue est précise, il est nécessaire d'en posséder les subtilités : Aussi, les juristes ont toujours eu la réputation (justifiée) d'employer un langage châtié. Robert Estienne rendait hommage en 1557 à la langue des juristes du Parlement de Paris, de la Chancellerie et de la Cour des comptes, « *esquels lieux le langage s'écrit et se prononce en la plus grande pureté qu'en autres lieux* » (*Traité de la grammaire française*). Il vous appartient de maintenir cette tradition. Ce sera pour vous une obligation professionnelle en tant que juriste d'entreprise, afin de rédiger des contrats dotés d'une grande sécurité.

Méditez ces fortes réflexions de Jean-Louis Curtis : « *La première liberté, c'est celle que confère la maîtrise de la parole, et [...] la pire des aliénations, pire même que la pauvreté, c'est de ne pas savoir parler et écrire d'une façon claire, correcte et précise, c'est d'être un sous-développé du langage, un paria de la communication verbale* » (*Le Monde* comme il va, éd. du Rocher, 1995, p. 18). Et celles-ci, plus poétiques, d'Oscar Wilde : « *Les mots n'ont pas seulement une musique aussi douce que celle de la viole et du luth, des couleurs aussi riches et chatoyantes que celles qui nous font admirer les toiles des Vénitiens et des Espagnols, et une forme plastique aussi sûre et aboutie que celle qui se révèle dans le marbre ou le bronze, mais la pensée, la passion et la spiritualité leur appartiennent aussi et n'appartiennent, d'ailleurs, qu'à eux seuls* » (*Aphorismes*).

Sans doute la langue n'est pas figée : Elle a évolué et évoluera encore. Certes, tous les grands écrivains, de *Chateaubriand* à *Malraux*, en passant par *Balzac* ou *Baudelaire*, ont pris, consciemment ou non, des licences avec les règles les mieux établies. Mais, avant d'user de cette liberté créatrice, encore faut-il commencer par bien posséder sa langue,

donc par *l'apprendre et la respecter*. Si vous avez le goût de l'écriture, voire du génie (c'est tout de même peu fréquent), vous aurez le temps, vos études achevées, vos diplômes en poche, d'en fournir la preuve. À ce moment, il s'opérera peut-être un retournement d'attitude des tiers à votre égard : Telle tournure, imputée à faute à un étudiant, sera regardée comme une originalité plaisante lorsqu'elle se trouvera sous la plume d'un professeur ou d'un écrivain reconnu (*selon que vous serez puisant ou misérable...*). Pourtant, il ne s'agit pas de parler ou d'écrire comme un livre : Une *touche personnelle* est toujours bienvenue.

B. Conseils pratiques

1° – Évitez d'écrire des phrases sans verbe ; de répéter un mot à des intervalles rapprochés (sauf quand la répétition est inévitable, parce qu'il s'agit du thème essentiel donnant lieu au développement, ou d'une institution qu'il est nécessaire de nommer : Ainsi il est préférable de répéter, fût-ce à quelques lignes, la *Cour de cassation* que d'utiliser une périphrase impropre, telle la Haute juridiction. L'accumulation des pronoms relatifs (*que, qui, dont, quoi*) est inélegant, et rend la lecture indigeste. Dans une lettre Flaubert critiquait le style de Lamartine (à propos de son abondante œuvre non poétique), qui « *s'embrouille souvent dans des tournures lourdes de que, de qui, etc. J'aime les phrases nettes et qui se tiennent droites, debout tout en courant* » (*Correspondance*, Pléiade, t. III, 1980, p. 105). Je crois que, dans un souci de clarté, vous devriez vous astreindre à ce qu'il n'y en ait jamais plus de trois par phrase ; mieux, évitez qu'il y en ait deux très près l'un de l'autre (exemple, plutôt que « *la Cour d'appel, qui affirme que la cause est illicite* », écrivez « *affirmant que...* »). Le pronom impersonnel on a son utilité, mais aujourd'hui il est employé abusivement au détriment des pronoms personnels, dont les journalistes des mass médias semblent ignorer l'existence ; aussi, méfiez-vous du *on* : Ne l'utilisez que lorsque l'idée ou le sentiment que vous exprimez est vraiment impersonnel.

Pour la forme féminine, il y a lieu de distinguer d'une part les fonctions, titres et grades, d'autre part les métiers. Les premiers appartiennent au genre neutre (rendu en français par le masculin), « *car la nature de la fonction, du titre ou du grade est indépendant de la personne qui l'exerce ou les porte* » (M. Druon, *Le Figaro*, 6 août 1999 ; ex. : Le bachelier, le maître en droit, le docteur, l'agréé, le maire, le député, le ministre, y compris à propos de demoiselles ou de dames). En revanche, les métiers peuvent comporter une forme féminine, qu'il convient d'utiliser lorsqu'elle existe et que vous parlez d'une femme (ex. l'insti-

tutrice, la boulangère, l'avocate, la chercheuse, l'actrice, la danseuse). Si ce n'est pas le cas, employez le masculin, en disant par exemple le professeur, le médecin, même s'il s'agit d'une femme ; il est ridicule de parler de Madame la professeur (c'est une incorrection quant à la langue, l'article féminin « la » ne pouvant pas précéder un nom masculin ; vice versa il peut se faire, bien que cela soit plus rare, qu'un mot féminin désigne une fonction, alors même qu'elle est exercée par un homme, comme la sentinelle).

2°. — Les accents doivent toujours être indiqués (et ne confondez pas l'accent aigu é et l'accent grave è). À ce propos, souvenez-vous que prennent un merveilleux accent circonflexe : *Il plaît, il paraît* et leurs composés. De même, il faut un tel accent à la troisième personne du singulier du plus-que-parfait du subjonctif (*J'aurais aimé qu'il eût réussi et qu'il fût félicité*) ; en revanche, cette personne au passé simple et au passé antérieur de l'indicatif n'en prend pas (*quand il eut réussi, il fut félicité*). Autre subtilité du même genre : *Il a dû* (participe passé masculin), *c'est son dû* (nom masculin), mais *elle est due*. « *L'accent circonflexe est l'hirondelle de l'écriture* » (Jules Renard).

3°. — La ponctuation mérite également de retenir vos soins. Elle est la *respiration de la langue*. Arrêter, exprimer, expliquer ; opposer, rapprocher, éloigner, associer : La ponctuation, servante docile et commode, peut remplir toutes ces tâches. « *On reconnaît tout de suite un homme de jugement à l'usage qu'il fait du point et virgule* » (Henri de Montherlant, *Carnets 1930-1944*), qui facilite l'exposition d'une succession d'idées, s'enchaînant les unes les autres. « *La différence entre le ; et le : manifeste au suprême degré le sens de la nuance, et qu'est-ce que la nuance sinon la pensée dans sa fleur ?* » (J. Guittou, *Écrire comme on se souvient*, Fayard, 1974). N'oubliez pas le point d'interrogation dans les phrases interrogatives. En France les guillemets sont « » et non " " (en usage dans les pays de langue anglaise) ; ces derniers sont toutefois utilisés lorsque des guillemets figurent au sein d'une citation. N'utilisez jamais les deux points (:) plus d'une fois dans une phrase. Voici maintenant quelques directives relatives à l'emploi de la ponctuation avec l'ordinateur. Il faut laisser une espace avant et après les deux points, le point et virgule, les points d'exclamation et d'interrogation ; une espace entre « et le début de la citation, et avant sa fin » ; en revanche, ne pas laisser d'espace avant la virgule, le point final ni au début ou à la fin des parenthèses (espace est normalement un nom masculin, sauf en matière d'imprimerie où il est

féminin, ce qui explique l'usage que je viens d'en faire). Pour l'apostrophe il est préférable de mettre ' ; et d'éviter l'indélegant '.

4°. — Notre syntaxe soumet la concordance des temps à des règles précises, certes difficiles. Si vous les dominez mal, employez une tournure où elles n'aient pas à intervenir. « *On ne raisonne justement qu'avec une syntaxe rigoureuse* » (Anatole France, *Le génie latin*).

[...]

13°. — NÉOLOGISMES OFFICIELS

Plusieurs arrêtés ont publié des listes de néologismes officiels, pour remplacer des mots d'origine étrangère (dans les conditions prévues par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue). Leur emploi est alors obligatoire, dans la mesure où le français l'est lui-même en vertu de la loi du 4 août 1994. Les listes de terminologie peuvent être consultées sur le site internet de la Délégation générale à la langue française (<http://dglf.culture.fr>).

[...]

Remarque complémentaire. — Pour connaître les raisons et intérêts historiques, culturels, politiques et économiques d'utiliser sa langue de façon correcte, lisez, de PH. LALANNE-BERTOUDICQ, *Pourquoi parler français* (éd. Fleurus, 1993).

Pour vous aider dans la connaissance de la langue je conseille vivement trois excellents ouvrages : M. DRUON (ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie française), *Le Bon français, ou un combat qui en vaut la peine*, Éditions Le Rocher, 1999. — M. GREVISSE, *Le bon usage* (Hatier, réédité régulièrement) — A. THOMAS, *Dictionnaire des difficultés de la langue française* (Larousse, réédité régulièrement, peu onéreux).